

L'Agence européenne de l'environnement a publié son rapport 2009 sur l'impact des transports sur l'environnement dans l'Union européenne. Le nombre de personnes exposées à des niveaux de bruit préjudiciables, en particulier la nuit, devrait augmenter, à moins que soient mises en œuvre des politiques efficaces en la matière.



L'Agence européenne de l'environnement (AEE) a publié son rapport TERM 2009, dans lequel l'agence dresse un état des lieux de l'impact des transports sur l'environnement en Europe. Fait inédit, pour cette édition 2009 du rapport, les données relatives au bruit ne sont autres que celles rapportées par vingt-six Etats membres dans le cadre de l'application de la directive européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement (premier volet qui concernait les grandes infrastructures de transports et les grandes agglomérations<sup>1</sup>).

Résumé des données d'exposition au bruit rapportées par vingt-six Etats membres au 1er février 2009 :

Population totale exposée au bruit			
Grands axes routiers	Grands axes ferroviaire	Grands aéroports	
> 55 dB Lden	59 107 300	12 458 000	6 888 100
Population exposée au bruit dans les grandes agglomérations			

Routes	Chemin de fer	Aéroports	Industries	
> 55 dB Lden	41 198 400	3 684 900	1 782 331	761 700
> 50 dB Lnight	27 802 500	2 516 700	1 081 100	390 700

Pour mémoire, l'OMS a fixé à 55 dB Lnight la valeur guide « intermédiaire » à ne pas dépasser la nuit en façade extérieure d'une habitation (valeur intermédiaire recommandée provisoirement lorsque la valeur guide de 40 dB Lnight est techniquement irréalisable à court terme).

A noter que ces données ne sont pas complètes : en février 2009, seulement cinq Etats membres avaient transmis l'intégralité des données les concernant. Sur les 168 agglomérations concernées par la première échéance de la directive, 102 agglomérations ont fourni des données d'exposition au bruit routier ; 93 des données d'exposition au bruit ferroviaire ; 76 des données d'exposition au bruit des aéroports ; 94 des données d'exposition au bruit d'origine industrielle. Les données relatives aux grandes infrastructures sont elles aussi incomplètes : concernant le bruit routier, les données disponibles portent sur 24 310 km des 82 576 km de linéaire routier concernés ; concernant le bruit ferroviaire, les données disponibles portent sur 5310 km des 12 315 km concernés ; concernant les grands aéroports, les données disponibles portent sur 66 des 78 aéroports concernés. Une première analyse de ces résultats place, sans surprise, le trafic routier au premier rang des sources d'exposition au bruit dû aux transports en Europe. Bien que d'ampleur moindre, l'exposition aux bruits des transports ferroviaire ou aérien concerne un nombre significatif d'Européens. L'AEE indique que « *le nombre de personnes exposées à des niveaux de bruit préjudiciables, en particulier la nuit, devrait augmenter à moins que l'on élabore et mette pleinement en œuvre des politiques efficaces en la matière* ». C'est précisément le rôle dévolu aux Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) prévus par la directive européenne : mis en œuvre de manière efficace, ils ont vocation à endiguer l'essor des populations exposées au bruit, et même à faire régresser ce fléau.

Les rapports TERM sont publiés depuis 2000 et offrent d'importantes perspectives pouvant contribuer à l'élaboration des politiques de l'UE. Le rapport est destiné à couvrir tous les pays membres de l'AEE.

<sup>1</sup> Pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants, les infrastructures routières empruntées par plus de 6 millions de véhicules par an (16400 véhicules par jour), les voies ferrées comptant plus de 60 000 passages de trains par an (164 trains par jour) et les aéroports

de plus de 50 000 mouvements par an, l'échéance avait été fixée au plus tard au 30 juin 2007 pour les cartes de bruit, au 18 juillet 2008 pour les plans de prévention du bruit dans l'environnement.